



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2022

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSÉN, Eddy SARTORI, Conseiller communaux
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

1.2. OBJET : SCS - SAIHA - Assemblées générales - Proposition de désignations

En séance publique,

Vu l'article 162, alinéa 4, de la Constitution ;

Vu l'article 6, § 1er, VIII, 8°, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement ses articles L 1122-20 alinéa 1er, L 1122-26 § 1er, L 1122-30, L 1124-40, § 1er, L1234-1 à -6 et L3131-1, § 4°, 3° ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Attendu que Madame Corinne WYARD, anciennement Responsable des Services de Cohésion sociale, participait aux assemblées générales de l'A.S.B.L. SAIHA depuis 2015 ;

Attendu que le Collège communal a marqué sa volonté que Madame WYARD démissionne de ce mandat et a chargé à cette occasion Madame Carole LAPORTE, Responsable des Services de Cohésion sociale, de désigner un membre remplaçant aux assemblées générales ;

Attendu la proposition qui a été faite au Collège communal de désigner Madame Sandrine RICAILLE, Assistante sociale au Service Logement et référencée "Handicontact" pour la Ville d'ANDENNE, comme membre effectif aux assemblées générales de l'A.S.B.L. SAIHA et la désignation de Monsieur Alexandre LECLERC, Educateur à la Maison de la Convivialité, en tant que membre suppléant ;

Attendu que cette motion a été approuvée par le Collège communal en date du 2 septembre 2022 ;

Considérant que la désignation du représentant de la Ville d'ANDENNE au sein d'une assemblée générale d'une association andennaise est une prérogative du Conseil communal,

*Vu la proposition qui lui est faite,
Sur la proposition du Collège communal,
PAR CES MOTIFS,
APRES EN AVOIR DELIBERE ;*

DECIDE A L'UNANIMITE :

Article 1er :

De désigner Madame Sandrine RICAILLE, Assistante sociale au Service Logement et référencée "Handicontact" en tant que représentante de la Ville d'ANDENNE au sein de l'assemblée générale de l'A.S.B.L. SAIHA ;

Article 2 :

De désigner Monsieur Alexandre LECLERC, Educateur à la Maison de la Convivialité, en tant que représentant suppléant de la Ville d'ANDENNE au sein de l'assemblée générale de l'A.S.B.L. SAIHA ;

Article 3 :

Ces désignations seront effectives dès approbation par le Conseil communal ;

Article 4 :

La présente délibération sera adressée à l'A.S.B.L. SAIHA et aux délégués communaux susvisés.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

(s) Ronald GOSSIAUX

(s) Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX

Claude EERDEKENS